



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SAS GONNOT CLEMENT APTI BAT				Adresse du siège social: 48 RUE CLAUDE BALBASTRE 34070 MONTPELLIER MéI : aptibat34070@outlook.fr	
SIRET 8 1 0 8 1 1 2 6 5 0 0 0 1 8				Adresse du principal établissement: 48 RUE CLAUDE BALBASTRE 34070 MONTPELLIER	
Ancienne adresse en cas de changement:					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	MACONNERIE GENERALE ET GROS OEUVRE DE BATIMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------------------------	------------------------------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	0	Bénéfice imposable à 28%	28 573	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	28 573			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- 1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-1-1), cocher la case ci-contre
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée N° Nom / Adresse
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête Nom / Adresse
de groupe N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des lasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du conseil: <input type="checkbox"/> SASU SAGEST 94 RUE EURYDICE 34070 MONTPELLIER	<i>SAGEST 94, rue Eurydice 34070 MONTPELLIER tel: 06 19 38 90 01 RCS SAGEST GONNOT CLEMENT PRESIDENT</i>
Tél: <input type="checkbox"/>		
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 03/05/2019	Lieu: MONTPELLIER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Qualité et nom du signataire: <input type="checkbox"/>	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3%). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la lisse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même a
payées par un établissement chargé du service des titres b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e f g h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Pour les SARL</th><th colspan="6">Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.</th></tr> <tr> <th colspan="2"></th><th colspan="2">Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.</th><th colspan="2">Année au cours de laquelle le versement a été effectué</th><th colspan="2">Montant des sommes versées:</th></tr> <tr> <th colspan="2"></th><th colspan="2"></th><th colspan="2">à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits</th><th colspan="2">à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement</th></tr> <tr> <th colspan="2"></th><th colspan="2"></th><th colspan="2">Indemnités forfaitaires</th><th colspan="2">à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6</th></tr> <tr> <th colspan="2"></th><th colspan="2"></th><th colspan="2">Remboursements</th><th colspan="2">Indemnités forfaitaires</th></tr> <tr> <th colspan="2"></th><th colspan="2"></th><th colspan="2"></th><th colspan="2"></th></tr> <tr> <th colspan="2"></th><th colspan="2"></th><th colspan="2"></th><th colspan="2"></th></tr</tr></thead></table>	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement						Indemnités forfaitaires		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6						Remboursements		Indemnités forfaitaires																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées:																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
				Indemnités forfaitaires		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
				Remboursements		Indemnités forfaitaires																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		

Désignation de l'entreprise APTI BAT												Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise 48 RUE CLAUDE BALBASTRE												34070 MONTPELLIER				
SIRET 8 1 0 8 1 1 2 6 5 0 0 0 1 8																
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2												Durée de l'exercice précédent * 1 2				
												Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8				
ACTIF												Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT	ACTIF IMMOBILISÉ															
	Immobilisations incorporelles											010	012			
	Fonds commercial * Autres *											014	016			
	Immobilisations corporelles *											028	11 650	030	718	10 932
Immobilisations financières * (1)											040		042			
Total I (5)											044	11 650	048	718	10 932	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS															
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *											050	12 442	052		12 442
	Marchandises *											060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes											064		066		
	Créances (2)											068	33 667	070		33 667
	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)											072	9 969	074		9 969
	Valeurs mobilières de placement											080		082		
	Disponibilités											084	23 558	086		23 558
	Charges constatées d'avance *											092		094		
Total II											096	79 636	098		79 636	
Total général (I + II)											110	91 286	112	718	90 568	
PASSIF													Exercice N 1	NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *												120		100	
	Écarts de réévaluation												124			
	Réserve légale												126		10	
	Réserves réglementées *												130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)											131)	132		
	Report à nouveau												134		6 445	
	Résultat de l'exercice												136		28 251	
	Provisions réglementées												140			
	Total I											142		34 806		
Provisions pour risques et charges												Total II	154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées												156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *												166		22 544	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :											169	11 075)	172	33 218
	Produits constatés d'avance												174			
Total III											176		55 762			
Total général (I + II + III)											180		90 568			
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an											193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an											197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs											199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : APTI BAT

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial Autres		
	Immobilisations corporelles		10 932	
	Immobilisations financières			
		Total I	10 932	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	12 442	
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	33 667	14 801
		Autres	9 969	10 777
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		23 558	3 832
	Charges constatées d'avance			
		Total II	79 636	29 410
		Total général (I + II)	90 568	29 410
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		100	100
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		10	
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		6 445	
	Résultat de l'exercice		28 251	6 455
	Provisions réglementées			
	Total I	34 806	6 555	
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		22 544	17 503
	Autres dettes		33 218	5 352
	Produits constatés d'avance			
		Total III	55 762	22 855
		Total général (I + II + III)	90 568	29 410

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS APTI BAT**Néant

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

1

A – RÉSULTAT COMPTABLE

		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	302 565
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	8 777
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	311 342
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	115 332
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	(3 665)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	90 365
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	315		244	886
	Rémunérations du personnel *				250	60 061
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	15 108
	Dotations aux amortissements *				254	718
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259			262	
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	278 805

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D) 348)				300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	4 286

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	28 251	314	
----------------------------	--------------------------------------------------------------------	-----	--------	-----	--

Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 286		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D) 249)				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>) 986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>) 981	JEI (44. <i>sexies</i> A) 989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>) 127	ZRR (44. <i>quindecies</i>) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. <i>undecies</i>) 990				
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>) 345	Investissements outre-mer 344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992				
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346			350	3 964
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)	655				

Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	28 573	354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	28 573	372	

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **APTI BAT**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue	302 565	123 634
	{ biens		
	{ services		
	Production stockée	8 777	
	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		
	produits finis et en cours de production		
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	311 342	123 634	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	115 332	34 085
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	(3 665)	
	Autres charges externes	90 365	81 691
	Impôts, taxes et versements assimilés	886	264
	Rémunérations du personnel	60 061	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	15 108	
	Dotations aux amortissements	718	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	278 805	116 040	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		32 537	7 594
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)	4 286	1 139
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	28 251	6 455	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A <i>bis</i> du Code général des impôts)												Désignation de l'entreprise : SAS APTI BAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ															
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles		Terrains	420		422		424		426						
				Constructions	430		432		434		436				
				Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	3 300	444		446	3 300			
				Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
				Matériel de transport	460		462	8 350	464		466	8 350			
				Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480		482		484		486							
TOTAL		490		492	11 650	494		496		11 650					
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		500			502		504		506						
Immobilisations incorporelles		500			502		504		506						
Immobilisations corporelles		Terrains	510		512		514		516						
				Constructions	520		522		524		526				
				Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	440	534		536		440		
				Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
				Matériel de transport	550		552	278	554		556		278		
				Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL		570		572		718	574		576		718				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
		Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10									
Immobilisa- tions	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values										
					Court terme * ⑤	Long terme			19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589							
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)															
TOTAL					596		585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>APTI BAT</u>								Néant <input type="checkbox"/> *				
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
		Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715			2						
Constructions	720		725			3						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						
Matériel de transport	750		755			6						
Autres immobilisations corporelles	760		765			7						
TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780					
II	DÉFICITS REPORTABLES				III	DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995			
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996			
Déficits reportables			984									
Déficits de l'exercice			860									
Total des déficits restant à reporter			870									
VI	DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380				
N° du centre de gestion agréé								388				
Montant de la TVA collectée								374	60 513			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	40 857			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

--

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

Néant *

Exercice clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8

SIREN 8 | 1 | 0 | 8 | 1 | 1 | 2 | 6 | 5

Dénomination de l'entreprise APTI BAT

Adresse (voie) 48 RUE CLAUDE BALBASTRE

Code postal 34070

Ville MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M	Nom patronymique GONNOT	Prénom(s) CLEMENT
Nom marital	% de détention 100.00	Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date 11/03/1992	N° Département 26	Commune VALENCE
Adresse : N° 20	Voie RUE ALFRED DE MISSET	Pays FR
Code Postal 26000	Commune VALENCE	Pays FR

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.